

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 45.2020

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal: 29

En exercice: 29

Oui ont pris part à la délibération : 27 Pour : 27 Contre : 0

Date de la convocation: 9 juin 2020

L'an deux mille vingt et le seize juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

<u>Présents</u>: M. ANDRE. Mmes ANDREU. ARMENGAUD. BALAGUE. M. BECHENY. Mmes CHALLAL. CHALLET. CLAIREFOND. M. DEBUISSER. Mme DENES. M. DUBLIN. Mme FABREGAS. M. FERRARI. Mme FOISSAC. MM. JAMMES. MANERO. Mme MERLE-JOSE. M. MUSARD. Mme PONS. MM. RAFAZINE.TALBOT. Mme TOULY. MM. TOURNIER. VALMY. Mme VIGNE.

Pouvoirs: M. THOMAS à M. FERRARI. Mme OVADIA à Mme PONS.

Absents excusés: MM. FRIGOUL. IGOUNET. Mme OVADIA. M. THOMAS.

Secrétaire de séance : M. BECHENY Jean-Jacques

<u>Objet de la délibération</u> : CONCOURS « UN DES MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE » : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Exposé:

La société nationale des meilleurs ouvriers de France organise pour la 28^{ème} année consécutive dans le département de la Haute-Garonne le concours « un des meilleurs apprentis de France ».

Le but de l'opération est de :

- leur faire mettre en pratique les connaissances reçues de leurs formateurs ;
- montrer les compétences et les qualités développées ;
- faire preuve d'un esprit responsable en décidant de participer à ce concours ;
- développer le goût du travail bien fait ;
- valoriser le travail de qualité par leur compétence, leur culture ;
- promouvoir les métiers artisanaux et industriels.

La société sollicite les mairies afin de leur demander de bien vouloir parrainer les candidats de leur collectivité à hauteur de 50 € par candidat.

Cette année, une Aucamvilloise va présenter le concours en section sérigraphie.

Il est proposé de verser une subvention de 50 € à la société des meilleurs ouvriers de France, section de Haute-Garonne.

Décision:

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de verser une subvention de 50 € à la société des meilleurs ouvriers de France, section de Haute-Garonne.

Le Maire, Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture 031-213100225-20200616-16062020_45-DE Reçu le 22/06/2020 Signé par serialNumber=0001,CN=Gérar d ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=0002 21310022500019,OU=MAI RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=#0C144E545246522D323133313 0303232353030303139,O=MAIR IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL BAN CEDEX,C=FR

20/06/202@ommune d'Aucamville – 31140

